

# LE PETIT JOURNAL DE BOURG DU BOST

Bulletin  
d'informations  
locales

N° 54 - Janvier 2017

Prochains  
rendez-vous

Voeux du  
Conseil  
Municipal le  
8 janvier 2017  
à 11h00, à la  
salle des fêtes

1er tour des  
élections  
municipales  
partielles le  
29 janvier 2017.



Christophe et  
Janick à l'oeuvre  
pour installer  
les décorations  
lumineuses de  
notre village ...



## Entre le dire et le faire ....

Avant de critiquer un bénévole ne faudrait-il pas se demander : « Et moi, ce que ce bénévole fait, est-ce que je le ferais ? ».

Il ne suffit pas d'avoir des idées, si bonnes soient-elles, il faut aussi avoir l'énergie, le courage, l'intelligence de les mener à bien.

Il faut peut-être également avoir la modestie de se dire que seul on ne peut pas oeuvrer au bien commun. La vérité étant plurielle et complexe, on a toujours besoin des autres, de leur point de vue, de leur expérience.

Au niveau de notre toute petite commune, nous aurions bien besoin d'encourager nos élus, les actifs des associations, ceux aussi qui préparent ce journal.

Avec maladresse parfois, en faisant des erreurs sans nul doute, chaque bénévole fait de son mieux pour être utile aux autres.

Alors, souhaitons leur une année 2017 sereine et positive.

Le Comité de rédaction.

Les rédacteurs de ce numéro : *Lydie & Didier Clochard, Bernard Gouny, Rosemary Vose, Philippe Perrin.*

# Lettre de **Tierry DECIMA**

(Letter from **Tierry DECIMA**)



## Depuis le **26 Novembre**, je ne suis plus **Maire de Bourg du Bost.**

(Since November 26th, I am not any more Mayor of  
Bourg du Bost)

Je n'étais plus en mesure d'assumer complètement la tâche que m'avait confié le Conseil Municipal, depuis ma nomination professionnelle, qui m'oblige à de nombreux déplacements.

Ne pouvant plus suivre tous les dossiers communaux et communautaires, être présent auprès de ma famille comme auparavant et dans l'intérêt de la commune, je préfère laisser le poste à une personne plus présente qui sera, à mon avis, un atout important pour notre commune.

L'avenir de Bourg du Bost ne m'inquiète pas, dans la mesure où tous les dossiers importants sont bouclés, soit financièrement soit juridiquement.

La prochaine équipe mettra en place ses projets, et pour cela elle trouvera une trésorerie saine et des dossiers clairement traités.

Je vais certainement regretter ce poste qui était pour moi un réel engagement, engagement qui m'amène par honnêteté à le quitter, mais je vous l'avoue avec un immense regret.

De toute façon, je reste un citoyen de Bourg du Bost, et je ne renonce pas un jour, quand ma disponibilité sera plus importante, à me remettre au service de mes concitoyens, sous une forme ou sous une autre.

Je présente par avance tous mes souhaits de réussite au nouveau Maire et à la nouvelle équipe dirigeante, et souhaite avant tout à notre commune de continuer son changement de dimension, pour permettre à nos concitoyens de vivre dans le développement, l'harmonie et le confort.

Je vous souhaite une Bonne Année 2017, je vous dis « Au Revoir », et serai toujours disponible pour toutes celles et ceux qui m'ont accompagné durant cette étape de ma vie.

*Following my professional appointment, which requires me to be in numerous places, I found it increasingly difficult to fulfill the position conferred on me by the Conseil Municipal.*

*I was no longer able to follow all the dossiers concerning the commune and communities and still remain as close to my family as before. Therefore, in the interest of the commune I prefer to leave the post to someone whose availability will be, in my opinion, an important asset to our community.*

*I am not worried about the future of Bourg du Bost in so far as all important dossiers are completed either financially or legally.*

*The next team will start its new projects with a healthy bank balance and find past projects well completed.*

*I will most certainly miss my position, it was for me was a real commitment, an involvement which in all honesty I must step down from, but with deep regret.*

*Still, I remain a citizen of Bourg du Bost and do not discount that one day my availability will be greater, and I can again put myself at the service of my fellow citizens in one form or another.*

*I offer, in advance, my best wishes of success to the new Mayor and the new team, and above all wish that our community continues to change its horizons, enabling it to live with progress in harmony and comfort.*

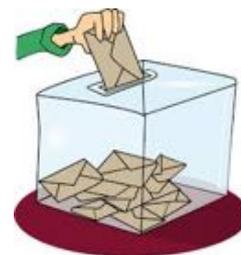
*I hope 2017 will be a good year for you all, I say "au revoir" and that I will always be available to those who have accompanied me during this stage of my life.*

Tierry Décima

## Informations Municipales



### Que va t'il se passer suite à la démission du Maire de notre commune et de la 1ère adjointe?



**Il est nécessaire d'organiser des élections municipales complémentaires (partielles)**

**Pourquoi ?** Suite à la démission du Maire ainsi que celle de la 1ère adjointe, et au décès de Thérèse Morillère, il manque désormais 3 conseillers au sein du Conseil Municipal.

Pour élire un nouveau Maire, il faut obligatoirement que le Conseil Municipal soit au complet, c'est à dire composé de 11 élus. L'élection partielle devra donc permettre d'élire les 3 conseillers manquants.

**Quand ?** En accord avec la Préfecture, le 1er tour de l'élection aura lieu le dimanche 29 janvier 2017 et, s'il y a lieu, le second tour sera fixé au 5 février 2017.

**Etre candidat** Le dépôt de candidature à la préfecture se déroulera du jeudi 5 au jeudi 12 janvier.

L'équipe municipale actuelle, proposera une liste de candidats. Des candidatures individuelles sont cependant possibles dans la mesure où elles sont recevables.

(il est possible de télécharger sur internet le formulaire de candidature Cerfa N°14996\*01, également disponible à la Mairie).

**Rappel** Il est nécessaire de faire une déclaration de candidature pour se présenter à une élection municipale.

**Mode d'élection** Notre commune ayant moins de 1000 habitants, le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les voix sont décomptées par candidat et non par liste.

Les électeurs peuvent modifier les listes : panacher, ajouter ou supprimer des noms.

Pour être élu dès le 1er tour, un candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés, c'est à dire 50% des voix plus une, mais aussi un quart des suffrages des électeurs inscrits.

**Organisation de l'équipe municipale pendant la période transitoire précédant l'élection d'un nouveau Maire**

**Intérim du poste de Maire** Le Maire est provisoirement remplacé par un adjoint dans l'ordre du tableau, c'est à dire pour notre commune par le 2ème adjoint, **Janick LAVILLE**, qui exerce, depuis le 22 décembre, la plénitude des fonctions du Maire et qui sera donc chargé, après les élections partielles, de convoquer le Conseil Municipal en vue de l'élection du nouveau Maire et des nouveaux adjoints.

**Les adjoints** Les adjoints actuels conservent leur poste et leurs délégations jusqu'au moment où le futur Conseil Municipal se réunira pour élire le nouveau Maire et les nouveaux adjoints.

## Informations Municipales

### What happens following the resignation of our Mayor. ?

**A semi election has to take place.**

**Why ?** In order to elect a new Mayor the Town Council has to be complete with 11 councilors. Following the resignation of the Mayor, the first deputy, and the death of Therese Morillere three more councilors are required.

**When ?** The first election will take place on Sunday the **29th January 2017**, and if necessary will be followed by a second round arranged for the **5th February 2017**.

**How to become a candidate** Candidates can register at the Prefecture between Thursday the 5th and Thursday 12th January.. The existing Town Council will put forward a list of 3 candidates. Other acceptable Individual candidates can register.

**Method of election** As our commune has less than 1000 inhabitants the successful candidate will be the one with the most votes from the two rounds.

The results are taken from a break down of the number of votes for each candidate and not per list.

Voters can modify the lists by mixing, adding, or deleting names.

To be elected in the 1st round, a candidate must obtain an overall majority of votes, that is to say 50% of the votes plus one, but also a quarter of the votes from the electorate.

**What append during the interim period**

**Mayor Intérim** Until the new Mayor is elected his role is takeover by the second deputy, **Janick Laville**, who will be responsible to put the results of the elections before the Town Council in order to elect a new Mayor and the three new councilors.

**The deputies** The present deputies retain their posts and duties until the Town Council convene and the New Mayor and deputies are elected.



From the **19th January until the 18th February 2017** a census is to take place. During this period Michel Decreton, who has been appointed by the Town Council of Bourg du Bost to organize the census will ask you to complete a questionnaire, and would like you to reply, if possible by internet. He will supply you with personal codes to this effect.

*Why is a census necessary?*

A census will inform us of the exact number of people living in France. How the population is composed (men/women, elderly ...)

It will inform us of how the population is distributed. and allow public services to adjust to the needs of the people (schools, retirement homes, hospitals, transport needs).

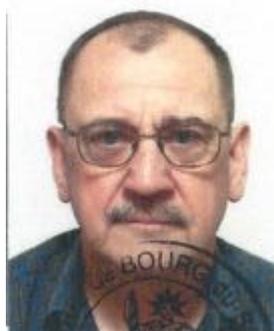
It will show the official population of each community. The State budget of our commune is determined by these figures.

**IT IS ESSENTIAL FOR EVERYONE TO PARTICIPATE. IT IS BY LAW OBLIGATORY, BUT IT IS ABOVE ALL A CIVIC DUTY BENEFICIAL TO US ALL**



# RECENSEMENT

de la population 2017



**Du 19 janvier au 18 février 2017**, nous allons être recensés.

Durant cette période Michel Decréton, désigné agent recenseur par la municipalité de Bourg du Bost, nous demandera de répondre à l'enquête

sous quelques jours, et nous proposera de le faire, si possible, sur Internet. Il vous remettra à cet effet des codes personnels.

## A QUOI SERT LE RECENSEMENT?

- Il permet de connaître précisément le nombre de personnes vivant en France et sa composition (hommes/femmes, âges, ...)
- Il informe sur la répartition de la population sur le territoire, ce qui permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations (écoles, maisons de retraite, hôpitaux, moyens de transports ...).
- Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget de la commune.

**La participation de chacun est essentielle. Elle est obligatoire de par la loi mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.**

**Le recensement des jeunes de 16 ans** doit impérativement avoir lieu dans les trois mois qui suivent le 16ème anniversaire.

C'est simple, il suffit que le jeune se présente à la Mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille. On lui remettra alors une attestation qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens scolaires, aux concours publics et pour le permis de conduire.

## Fin de la délivrance des cartes d'identité dans les petites communes !

La réforme des préfectures intitulée « **Plan Préfecture Nouvelle Génération** » s'appuie sur la numérisation et les télé-procédures pour modifier les conditions de délivrance des titres réglementaires par les préfectures, à l'exception des titres pour étrangers.

- Les demandes s'effectuent aujourd'hui en partie au guichet des préfectures; elles seront à l'avenir exclusivement enregistrées de manière numérique, soit par l'utilisateur lui-même, soit si l'utilisateur le souhaite par l'intermédiaire d'un professionnel agréé (auto-école pour le permis, professionnel de l'automobile pour les cartes grises).
- Les dossiers seront instruits à distance par des centres d'expertises et de ressources des titres (CERT)
- Les guichets des préfectures en matière de « droit à conduire » seront en conséquence fermés à compter du 4ème trimestre 2017.

Jusqu'à présent, la procédure de délivrance d'une Carte Nationale d'Identité était assurée par toutes les Mairies du département.

A compter de mars 2017, cette procédure change car elle s'effectuera désormais via « un dispositif de recueil » (DR) permettant notamment la prise des empreintes par le biais d'un capteur (pour ce qui nous concerne, seule la Mairie de Ribérac sera équipée d'un tel dispositif).

L'utilisateur devra faire une pré-demande en ligne, puis signer une attestation au guichet de la Mairie de Ribérac.

*Notre commune proposera néanmoins un dispositif d'accueil de la population pour permettre à l'utilisateur d'effectuer sa pré-demande en ligne de CNI, de passeport, de permis de conduire ou de carte grise dans les locaux de la Mairie.*

## Cérémonie du 11 novembre



Cent ans après la première guerre mondiale, la société française garde encore des traces de ce conflit responsable de 1,4 million de morts, sur le plan démographique mais aussi social.

En France 27% des hommes de 18 à 27 ans sont morts sur les champs de bataille. Deux millions d'autres jeunes hommes sont rentrés chez eux blessés, mutilés.

La France comptait alors plus de 600 000 veuves et un million d'orphelins.

Confrontée à cette mort de masse, notre société a dû évoluer en profondeur. Ce bouleversement démographique a eu pour conséquence notamment d'y renforcer le rôle des femmes.

Durant l'effort de guerre, dans les fermes, les usines, partout, elles ont remplacé les hommes.

Il faudra cependant une deuxième guerre pour qu'on leur accorde enfin, le droit de vote.

### Crèche de Noël

En nous promenant dans le village nous pouvons diriger nos pas vers l'église où la crèche de Noël est animée de personnages peints par Claude Chassin, dans une mise en scène de notre poète local, aidé de quelques habitants.

En soirée, les lumières de la crèche sont de petites étoiles pour les yeux des petits et des grands.



## Les projets communaux

### Le columbarium

Les travaux de construction du futur columbarium débuteront au début de l'année 2017.

Le démarrage de ces travaux va s'effectuer avec du retard par rapport aux prévisions, retard dû pour l'essentiel au délai plus important que prévu pour l'acquisition de tous les terrains concernés par le projet. Gageons que ce retard pourra être comblé en partie par l'entreprise LAGUILLON, choisie par le Conseil Municipal pour la réalisation du projet.

Plan de financement (coût prévisionnel du projet = 39 000 €)		
Subvention de l'état (DETR)	25%	9 750 €
Subvention du département (contrat d'objectif)	40%	15 600 €
Autofinancement Commune	35%	13 650 €
Total	100%	39 000 €



## Ajout d'un éclairage public dans le bourg

Après avoir constaté une zone mal éclairée dans le centre bourg, sur la route de Chassaignes, nous avons fait intervenir le SDE24 (Syndicat Départemental d'Énergie de la Dordogne) pour étudier la possibilité d'ajouter un foyer d'éclairage dans cette zone.

A la suite de cette étude, le SDE24 nous a communiqué une estimation prévisionnelle des

travaux qui s'élèvent à 928 € HT. Après déduction de la partie prise en charge par le SDE24 (20%), le montant à payer par la Commune sera donc de 742 € HT.

Réuni le 5 août 2016, le Conseil Municipal a donné son accord pour effectuer ces travaux.

Le projet est désormais en cours d'instruction et sa réalisation est prévue en 2017.

## Le réaménagement des toilettes publiques de la salle des fêtes

**Historique du projet :** Les toilettes de la salle des fêtes, dont l'aménagement est très ancien, présentent deux inconvénients majeurs :

- d'une part l'aménagement des toilettes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) n'est plus conforme aux normes d'accessibilité en vigueur.
- d'autre part, les toilettes actuelles ouvertes sur l'extérieur et non chauffées sont inutilisables en hiver.

**Pourquoi faut-il réaliser ce projet :** Pour permettre la mise aux normes en vigueur des toilettes PMR, et également pour permettre leur utilisation en toute saison.

Un dégagement commun à la salle et aux sanitaires permettra l'évacuation vers l'issue de secours.

### Quels sont les résultats attendus :

Le projet proposé comprend :

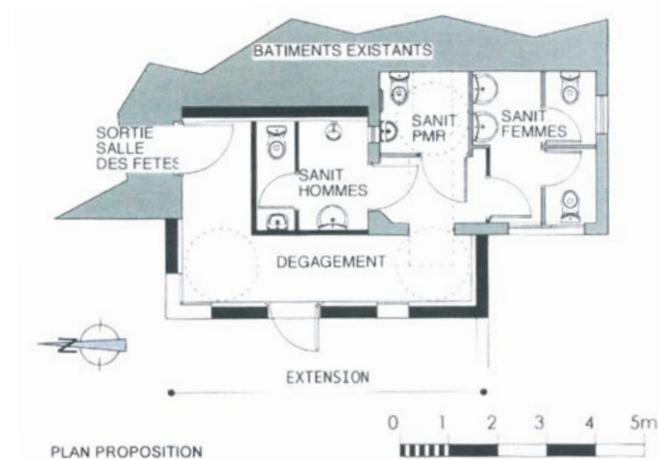
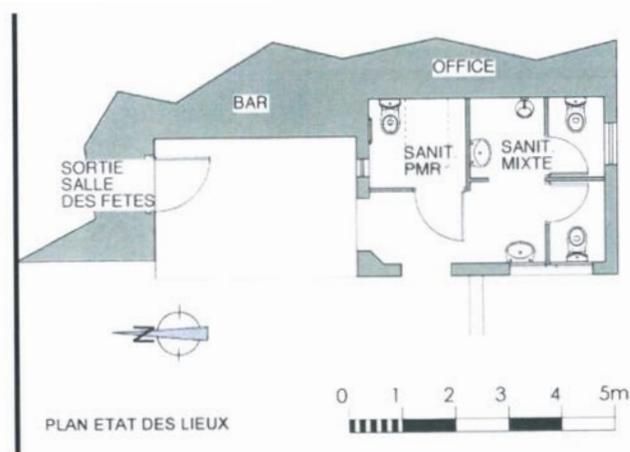
- d'une part le réaménagement des toilettes existantes avec :

1) l'aménagement de toilettes femmes (création d'une cloison de séparation et regroupement des lavabos)

2) la mise aux normes des toilettes PMR

- d'autre part, une extension qui sera créée afin d'accueillir des toilettes hommes.

- et enfin une liaison couverte et fermée pour permettre un accès aux toilettes sans passer par l'extérieur, à la merci de la météo, comme c'est le cas aujourd'hui.



Plan de financement (coût prévisionnel du projet = 15 968,30 €)		
Subvention de l'état (DETR)	25%	3 992 €
Subvention du département (contrat d'objectif)	25%	3 992 €
Réserve parlementaire	25,04 %	4 000 €
Autofinancement Commune	24,96%	3984,30 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>15 968,30</b>

## Travaux au restaurant



Dans le but d'améliorer son efficacité, mais aussi avec l'objectif de réaliser de substantielles économies, l'installation de chauffage du « Bouche à oreille » va être modernisée.

C'est un système de climatisation réversible qui remplacera le système actuel, ce qui permettra donc également de rafraîchir les salles en été.

Le Conseil Municipal réuni le 4/11/2016 a donné son accord pour la réalisation de ces travaux dont le coût s'élève à 6313 €.

C'est l'entreprise BEAUDOUT qui a été choisie pour la réalisation de ces travaux.

*D'autre part, dans le cadre des Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité programmée), des travaux de mise aux normes seront également effectués pour que les sanitaires du restaurant soient accessibles aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite).*

*Le choix de l'entreprise n'a pas encore été effectué.*

Tous ces travaux seront réalisés en 2017.

## Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques à La Lande

Des travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sont prévus dans le courant de l'année 2017.

Sous maîtrise d'ouvrage du SDE24, les travaux consistent d'une part, à remplacer le réseau électrique fil nu qui ne sera pas enfoui par des câbles torsadés et, d'autre part, à enfouir le reste du réseau électrique et téléphonique à partir du transformateur EDF.

Le coût des travaux qui concerne le réseau électrique est entièrement pris en charge par le SDE24.

Par contre le coût de l'enfouissement des lignes téléphoniques reste à la charge de la Commune.

Dans l'attente d'un chiffrage définitif, ce coût a été estimé par le SDE24 à 8000 € TTC.

Le Conseil Municipal réuni le 18/09/2015 a donné son accord pour la réalisation de ces travaux.



## Accès des Personnes à Mobilité Réduite à la salle Thérèse Morillère

Dans le cadre des Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité programmée), des travaux de mise aux normes seront effectués pour que la salle Thérèse Morillère soit accessible aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Le Conseil Municipal réuni le 4/11/2016 a donné son accord pour la réalisation de ces travaux dont le coût s'élève à 980 € HT.

Ce sont les établissements CHARTRES qui ont été choisis pour la réalisation de ces travaux.

## Procédure pour le dépannage de l'éclairage public



La procédure pour le dépannage de l'éclairage public évolue.

La Mairie dispose désormais d'un accès, via Internet, à un service mis à disposition par le SDE24 pour améliorer cette procédure.

Si vous constatez une panne sur un ou plusieurs points d'éclairage, communiquez à la Mairie le(s) numéro(s) de ce(s) point(s) d'éclairage qui figure(nt) sur le(s) poteau(x).

S'il s'agit de tout un secteur, décrivez au mieux ce secteur.



De plus en plus de départements, dont la Dordogne, s'engagent vers un objectif « **zéro pesticide dans nos villes et villages** ».

Le but de l'opération étant de renoncer progressivement et durablement à l'usage des pesticides dans les collectivités.

On a évalué qu'1g de substance active dans le fossé ce sont 10km pollués. En France, 90% des cours d'eau et 61% des nappes phréatiques sont pollués. Ces chiffres suffisent à convaincre du bien fondé de cette démarche.

Ainsi, sous les recommandations du Conseil Départemental de la Dordogne, notre village s'engage :

- à diminuer les nuisances et les coûts induits par l'usage des pesticides,
- à être exemplaire et ainsi inciter les citoyens à réduire de même l'usage des pesticides.

Cela concerne principalement l'entretien du cimetière et des petits espaces publics de la commune.

## Nouvelles conditions d'accès à la déchetterie de Ribérac à partir de mars 2017

A compter de la mise en service de la déchetterie modernisée de Ribérac début Mars 2017, l'accès des usagers ne sera possible qu'avec une carte d'accès.

Pour organiser la distribution des cartes d'accès, le SMCTOM va faire parvenir (fin janvier 2017) un courrier d'information à l'ensemble des usagers avec un formulaire de demande de carte.

L'utilisateur devra remplir le formulaire de demande et le renvoyer avec les pièces justificatives demandées au SMCTOM.



Seuls les particuliers ayant une résidence sur le territoire du SMCTOM Secteur de Ribérac pourront obtenir une carte. Une seule carte gratuite est délivrée par foyer.

Une carte seule supplémentaire par foyer peut être délivrée au prix de 5€.

La carte d'accès est limitée à 15 passages par année civile, automatiquement créditée d'une année à l'autre sans démarche à effectuer.

Des passages supplémentaires sont possibles au prix de 10€ par tranche de 5 passages.

## Précarité énergétique ?



### Vous n'arrivez pas à payer vos factures d'énergie ?

Vous avez peut-être droit à des aides :

1) Sous condition de revenus, vous pouvez prétendre aux tarifs sociaux du gaz et de l'électricité pour votre résidence principale.

2) Toujours sous condition de revenus vous pouvez bénéficier du Fond Solidarité Logement pour aider au paiement de vos factures impayées.

Ces deux aides sont cumulables.

Dans le cas d'une difficulté financière temporaire il faut prévenir aussitôt votre fournisseur afin d'éviter la suspension de la fourniture et la facturation de frais supplémentaires.

Il est possible de se renseigner aux :

- **électricité 0800 333 123**

- **gaz naturel 0800 333 124**

(Appels gratuits depuis un poste fixe, du lundi au vendredi de 9h à 18h)

La Mairie peut également vous aider à trouver les renseignements nécessaires afin de faire valoir vos droits.

## Etat civil



*C'est un vrai bonheur pour nous d'annoncer deux naissances dans le village :*

- **Julia Encarnaçao**, née le 25 juillet 2016, de Alexia Desveaux et Fabrice Encarnaçao.

- **Johlan Vard**, né le 18 août 2016, de Floriane Vard.

Tous nos voeux de bonheur à ces deux petits ainsi qu'à leurs parents.

*Malheureusement il nous faut annoncer aussi la disparition de :*

- **Jean Robert Sauter**, né à Vanxains (24) le 1er août 1942, fils de Louis Sauter et de Antoinette Marty, époux de Annie Boireau, *est décédé le 6 juillet 2016* à l'âge de 74 ans.

- **Jacques Courcelle-Chassin**, né à Aubeterre (16) le 19 septembre 1930, fils de Camille Courcelle-Chassin et de Louise Beigner, époux de Colette Meneret, *est décédé le 14 septembre 2016* à l'âge de 86 ans.

- **Maxime Armandie**, né à Bouteilles-Saint-Sébastien (24) le 15 décembre 1931, fils de Albert Armandie et Marie Milhac, époux de Yvette Martin, *est décédé le 30 octobre 2016* à l'âge de 85 ans.

- **Denise Lebeau**, veuve de François Chabreyrou, née à Festalemps (24) le 13 novembre 1928, fille de Henri Lebeau et de Henriette Lacoudre, *est décédée le 28 octobre 2016* à l'âge de 88 ans.

Nos condoléances les plus sincères aux familles.

## VIE ASSOCIATIVE

### Bourg du Bost fête Noël



### Noël avant Noël

Le dimanche 11 décembre, à la salle des fêtes, deux conteurs ont mimé en musique avec l'aide du Ukulélé\* une histoire de Noël pour la plus grande joie des enfants qui riaient et reprenaient en chœur le refrain.

Le Père Noël, arrivé en fin de spectacle, a récompensé les enfants par une distribution de gourmandises.

Un goûter préparé par les bénévoles de l'association ALSC a ensuite été servi à toutes les personnes présentes. L'après midi a été clôturé par la remise à nos jeunes anciens (70 ans et +) d'un panier garni de produits du terroir, offert par la Municipalité.

\*Nota : instrument rendu célèbre par Marilyn Monroe qui en jouait dans le film « Certains l'aiment chaud » (1959).



### Téléthon 2016

Le 3 décembre 2016, dans l'après midi, une quinzaine d'habitants ont participé à la randonnée pédestre organisée par l'Association Loisirs Sport Culture au profit du Téléthon : 3,5 km ou 7,5 km pour les plus endurants.

Un goûter a ensuite été offert salle Thérèse Morillère.

Que chacun ici soit remercié pour son soutien et son action en faveur de cette cause.

**285 euros** ont été récoltés.

### karaoké



Le 15 octobre 2016, à l'initiative de l'A.L.S.C., nous étions invités à chanter à pleine voix des tubes des années 70-80.

Après s'être bien restaurés, certains courageux et motivés s'y sont essayés ...



## PROGRAMME DES ASSOCIATIONS DE BOURG DU BOST

<b>JANVIER</b>	<b>dimanche 15 : concours de belote à Petit Bersac</b>	
<b>FEVRIER</b>		
<b>MARS</b>	<b>samedi 11 : concours de belote à Bourg du Bost</b>	<b>JESSICA</b>
<b>AVRIL</b>	<b>samedi 1er : soirée « années 80 »</b>	<b>JESSICA</b>
	<b>dimanche 16 : repas de chasse « Diane » Bourg du Bost</b>	
	<b>lundi 17 : concours de belote à Bourg du Bost</b>	
	<b>lundi 17 : les oeufs de Pâques à Bourg du Bost</b>	<b>ALSC</b>
<b>MAI</b>	<b>samedi 20 : concours de pétanque à Bourg du Bost</b>	
<b>JUIN</b>	<b>samedi 3 : challenge Andrieux à Petit Bersac</b>	
	<b>dimanche 4 : match filles et vétérans à Petit Bersac</b>	
	<b>samedi 10 juin : pétanque à Bourg du Bost</b>	<b>JESSICA</b>
	<b>samedi 17 : sardinade à Petit Bersac</b>	
<b>JUILLET</b>	<b>dimanche 2 : vide grenier</b>	<b>ALSC</b>
<b>AOUT</b>	<b>dimanche 13 : fête de la soupe</b>	<b>ALSC</b>
	<b>mardi 15 : tournoi de pétanque</b>	

*Nous aimerions (et la population également) avoir plus d'informations et de témoignages sur les activités des associations. Deux pages nous semblent bien pauvres au regard de ce qui est réellement effectué.*

*Aussi nous proposons qu'un membre de chaque association participe à la première réunion du prochain journal qui sera distribué fin juin. Nous ouvrons également le journal à tout témoignage de ces manifestations ( photos, textes, dessins humoristiques ... )*



Mme Vincent, épouse Petit,  
née en 1927.

Le patrimoine touche au plus intime de chacun : nos origines, nos souvenirs d'enfance, nos références collectives. Par ailleurs le patrimoine est d'autant plus considéré que nous sommes en période de crise et de doute. Face à une modernité de plus en plus galopante, le patrimoine familial ou collectif donne du sens à nos origines.

Nous avons déjà, dans cette rubrique, mis en lumière quelques vestiges du passé de Bourg du Bost. A chaque fois nous avons vu que la petite histoire du village se rattache à celle de la France. Le lavoire n'échappe pas à la règle.

### Un peu d'histoire

A l'origine, le lavoire était une pierre plate ou une planche de bois posée au bord d'un cours d'eau. On ne faisait alors la lessive que deux fois par an.

En 1851, sous Napoléon III, les épidémies de choléra, variole, typhoïde ainsi que la pollution industrielle (déjà), incitent le parlement à voter une loi accordant une subvention aux municipalités afin d'installer des lavoirs publics dans les bourgs.

Bientôt il y aura une lessive par mois. Le premier lavoire de Bourg du Bost date de cette époque (voir la photo et la peinture page 15).

## Préserver un patrimoine ... rénover les lavoirs

Peu à peu, les lavoirs sont devenus plus fonctionnels, couverts, aménagés pour faciliter le travail des femmes. C'est ainsi qu'est né le deuxième lavoire de Bourg du Bost, tel qu'on le connaît actuellement. On lavait alors une fois par semaine. Nous sommes quelques années après la deuxième guerre mondiale.

Il n'y avait alors aucun souci esthétique. Le lavoire était juste un outil de travail qui devait être utile, solide, pratique.

Il est à noter cependant qu'il avait aussi une importante fonction sociale.

En effet, il constituait un des rares lieux où les femmes pouvaient se réunir et discuter. C'était un lieu de médiances dit-on, mais surtout de confidences et de solidarités.

Les hommes allaient s'informer au café, les femmes allaient au lavoire.

### Embellir ou rénover?

Soit une bâtisse sans objet est adaptée aux besoins nouveaux (la grange devenue Mairie), soit on la détruit, soit les municipalités la rénovent afin de garder en mémoire le patrimoine local.

Se pose alors la question de l'*authenticité d'un bâtiment* qui a perdu l'usage pour lequel il a été conçu et le problème des *choix esthétiques* :

- Faut-il embellir le bâtiment et le rendre plus attrayant au passant, au voisinage ?
- Ou bien faut-il le restaurer au plus proche de ce qu'il était à l'origine tel un témoignage du passé ?

Cela a fait débat au sein du Conseil Municipal. Le vote démocratique a tranché pour l'authenticité.

Du lavoire de la rivière à la machine à laver « intelligente », il y a là toute l'histoire de l'activité de l'homme, de son **savoir** (*son intelligence*) **faire** (*son habileté manuelle*).

Merci à Mme Priat qui a eu l'excellente idée de nous confier la photo et la copie du tableau.

Merci à Jean Morillère pour la qualité de ses souvenirs d'enfance.

## Le lavoir de Bourg du Bost ... à l'origine



## Les artisans à Bourg du Bost

**Entreprise Générale du Bâtiment**  
*Spécialisé en Colombage*  
*Restauration Vieux Bois*  
*Restauration d'Ancienne Cheminée*

**Roger Berkeley**

Rue de la Révolution  
 24600 Bourg-du-Bost  
 05 53 91 16 42  
 06 79 45 00 19  
 berkeley.roger-mowbray@orange.fr



### REALISATION DE PETITS TRAVAUX

Particuliers, professionnels, collectivités...  
 Peinture intérieure et extérieure, isolation,  
 Revêtements des sols et plafonds  
 Agencement,  
 Plomberie,  
 Electricité...

andrieux.regis@neuf.fr

05 53 90 91 22  
 06 37 91 39 86



\* REGIS ANDRIEUX  
 Agent du bâtiment multiservices  
 Remsignac 24600 Bourg du Bost



### Atelier Poterie loisirs créatifs

...ô grès dez LL ...  
 Liliane Valentin Beaudout  
 La Bourgeade  
 24600 Bourg du Bost  
 Tél : 05,53,91,37,93  
 Port : 06,77,62,64,26  
 E-Mail : [ogresdezll@orange.fr](mailto:ogresdezll@orange.fr)  
 N° Siret : 532 0260200016



### SAUTER CHARLÈNE

ACCUEILLANTE FAMILIALE AGRÉÉE  
 personnes âgées  
 handicapés

La Bertinie  
 24600 BOURG-du-BOST

05 53 91 52 54 ● 06 86 15 01 86  
[sauter.maurice@orange.fr](mailto:sauter.maurice@orange.fr)



ENTRETIEN ESPACES VERTS  
 Eric BITTARD

**50%**  
 DEDUCTIBLES  
 DE VOS IMPÔTS\*



COOPÉRATIVE PROFESSIONNELS A DOMICILE

REMINSIGNAC  
 24600 BOURG DU BOST  
 Tél : 05 53 90 77 06  
 06 76 34 75 73

\* Dans la limite de la réglementation en vigueur.

Siret : 429 837 180 00018  
 N° Agrément DAPA : AQ01 120  
 Mail : [eric.bittard@dbmail.com](mailto:eric.bittard@dbmail.com)

## Elagage des arbres

### RAPPEL :

La municipalité rappelle que les propriétaires sont tenus d'élaguer arbres et haies menaçant les câbles électriques et téléphoniques.

### Vigilance cambriolage !

Ces derniers mois on nous a signalé de nouveau des tentatives de cambriolage en journée dans le village ou dans les communes avoisinantes. Parfois le voleur entre dans la maison alors que le propriétaire est présent à son domicile.

Voir article dans le numéro précédent du Petit journal.

### BEWARE OF BURGLARS !

*More local burglaries have been reported. Often in the daytime and even when the owner is at home. Stay diligent.*

## TRANS...PERIGORD

### Ligne 2 Ribérac/Périgueux

Tarif unique de 2 euros pour tout déplacement sur cette ligne de bus.

Deux stations de départ à Ribérac : Ecole Maternelle et Centre Leclerc.

Le détail des horaires et des arrêts peut être demandé au Syndicat d'Initiative de Ribérac.

Vous pouvez aussi consulter le site internet : [www.transperigord.fr](http://www.transperigord.fr)

ou téléphoner au CFTA Périgord : 05 53 08 43 13

### Rappel des horaires de la mairie :

- mardi de 9h à 12h
- jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 9h à 12h

tel. 05 53 90 65 05

**Rappel :** les dates des Conseils Municipaux sont toujours affichées et chaque citoyen peut assister aux séances.